

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3854-2013

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

CAUSE TARIFAIRE 2014-2015
D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

HYDRO-QUÉBEC
En sa qualité de Distributeur

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

Intervenantes

**LE BUDGET 2014 DU PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**

RAPPORT

Jacques Fontaine
Brigitte Blais

Préparé pour:
Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Le 7 novembre 2013

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION NO. 3-1 :

Nous invitons la Régie de l'énergie à prendre acte qu'Hydro-Québec Distribution semble en voir de réaliser son plan, déjà présenté au tribunal, visant à atteindre des gains de 8 TWh pour son PGEÉ d'ici 2015.

Il ne manque en effet que 489 GWh pour atteindre, d'ici la fin de 2015, cet objectif de 8,0 TWh. Ces 489 GWh pour 2015 dépasseraient le résultat attendu des économies d'électricité de 2014 de 25 GWh, soit un peu plus de 5 %. *(Note : il faudrait tout de même, pour atteindre le total de 8 TWh, que le Distributeur inverse la tendance du PGEÉ à la baisse constatée depuis quelques années.)*

RECOMMANDATION NO. 3-2 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'inviter Hydro-Québec Distribution à s'expliquer sur l'absence de potentiel photovoltaïque qu'elle inscrit pour le Nunavik dans son évaluation du PTÉ et, le cas échéant, à réviser cette évaluation de manière à y inclure un potentiel de mesures photovoltaïques.

RECOMMANDATION NO. 3-3 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'inviter Hydro-Québec Distribution à justifier que le remplacement des ampoules incandescentes soit considéré comme représentant un élément important du potentiel technico-économique d'efficacité énergétique du Nunavik compte tenu de l'importance des effets croisés (88%) dans ces réseaux et, le cas échéant, à retirer cet élément du potentiel. Il nous semble que le remplacement des ampoules incandescentes au Nunavik ne soit pas comme telle une mesure d'efficacité énergétique mais plutôt une mesure de remplacement du chauffage électrique par du chauffage au combustible (PUEERA).

RECOMMANDATION NO. 3-4 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'inviter Hydro-Québec Distribution à prévoir des interventions ciblées auprès des constructeurs et des principaux installateurs d'équipements neufs et qu'il visite également les écoles de la construction et les étudiants en architecture.

Par une telle démarche, Hydro-Québec Distribution n'aura pas à réinventer la roue à chaque année car le recours à des programmes et à des technologies d'efficacité énergétique s'intégrera aux cours et à la culture des constructeurs. Nous croyons qu'ainsi, dans quelques années, la participation des principaux intervenants se fera ainsi encore plus naturellement. Il s'agit d'une mesure structurante.

RECOMMANDATION NO. 3-5 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'inviter Hydro-Québec Distribution à développer une application Internet qui alerterait les abonnés et médias en temps réel de l'arrivée d'une pointe hivernale ou d'une pointe quotidienne. Le Distributeur éviterait ainsi des coûts importants de sensibilisation générale, avec des résultats réels et tangibles.

Cette mesure viendrait compléter les mesures comportementales *Mieux consommer* et celles résultant de la disponibilité sur Internet de données mesurées par les nouveaux compteurs intelligents.

RECOMMANDATION NO. 3-6 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie de prendre acte favorablement du fait que le budget du tronc commun du PGEÉ d'Hydro-Québec Distribution a cessé de décroître en 2014. Il s'agit d'une modification souhaitable. Le budget du tronc commun permet la croissance et le développement du PGEÉ au cours des années à venir.

TABLE DES MATIÈRES

1 - LE MANDAT	1
2 - LE RESPECT DU PLAN ANNONCÉ PAR HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION À LA RÉGIE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF GOUVERNEMENTAL D'ÉCONOMIES D'ÉLECTRICITÉ DE 2015	3
2.1 LE PLAN ANNONCÉ PAR HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION À LA RÉGIE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF GOUVERNEMENTAL D'ÉCONOMIES D'ÉLECTRICITÉ DE 2015.....	3
2.2 LA CAPACITÉ DU PGEÉ SOUMIS DE RESPECTER LE PLAN D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION POUR 2015	4
3 - LE POTENTIEL TECHNICO-ÉCONOMIQUE DES RÉSEAUX AUTONOMES.....	5
3.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PTÉ	5
3.2 L'ABSENCE DE MESURES D'ÉNERGIE RENOUVELABLE DANS LE PTÉ DU NUNAVIK ET DE SCHEFFERVILLE.....	6
3.3 LA PRISE EN COMPTE DES EFFETS CROISÉS DANS L'ÉVALUATION DU POTENTIEL D'ÉCLAIRAGE AU NUNAVIK	9
4 - CERTAINS ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU PGEÉ	11
4.1 L'APPROCHE NOUVELLE CONSTRUCTION	11
4.2 LA SENSIBILISATION DE LA CLIENTÈLE À LA POINTE DU RÉSEAU.....	13
4.3 L'ÉVOLUTION DES MONTANTS ALLOUÉS AU TRONC COMMUN	15
5 - CONCLUSION	17

1

LE MANDAT

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques) ont requis nos services aux fins de préparer un rapport relatif au budget 2014 du Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) d'Hydro-Québec Distribution (ci-après "le Distributeur") dans le cadre de sa cause tarifaire 2014-2015 (dossier R-3854-2013 de la Régie de l'énergie).

Le présent rapport est le fruit de notre étude et est remis à nos clientes afin de pouvoir être déposé en preuve par elles dans ce dossier.

2

LE RESPECT DU PLAN ANNONCÉ PAR HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION À LA RÉGIE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF GOUVERNEMENTAL D'ÉCONOMIES D'ÉLECTRICITÉ DE 2015

2.1 LE PLAN ANNONCÉ PAR HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION À LA RÉGIE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF GOUVERNEMENTAL D'ÉCONOMIES D'ÉLECTRICITÉ DE 2015

Au dossier R-3740-2010, le Distributeur faisait part à la Régie de l'énergie de son plan en vue de lui permettre d'atteindre l'objectif gouvernemental québécois de 11 TWh d'économies d'électricité d'ici 2015.

Le plan d'Hydro-Québec Distribution présenté à la Régie de l'énergie prévoyait que cet objectif serait atteint par :

- a) une contribution de 8 TWh de son PGEÉ,
- b) une contribution de 2 TWh du projet CATVAR et
- c) une contribution subsidiaire de 1 TWh par l'AEÉ (devenue depuis le BEIÉ).¹

À deux ans de la fin de l'échéance, nous faisons ici le point sur la probabilité d'atteindre la cible en examinant chacun des trois volets cités par le Distributeur, soit, le PGEÉ, le projet CATVAR et le BEIÉ.

¹ HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3740-2010, Pièce B-1, HQD-8, Document 8, Figure 3.1, page 10.

2.2 LA CAPACITÉ DU PGEÉ SOUMIS DE RESPECTER LE PLAN D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION POUR 2015

Le Distributeur continue d'inscrire au présent dossier un objectif de 8 TWh pour son PGEÉ à l'horizon 2015. À l'examen du tableau suivant, cet objectif nous semble raisonnable.

Tableau 2.1

Résultats du PGEÉ pour la période réelle 2003-2012, anticipée 2013 et prévue 2014.

	GWh
Cumulé à fin de 2012-HQD-R-3854-2013, B-0098, HQD-15-11, page 6	6 471
Anticipé 2013 HQD-R-3854-2013, B-0036, HQD-9-01, page 7, ligne 14	576
Prévu 2014 HQD R-3854-2013, B-0036, HQD-9-01, page 33, tableau A-3, ligne 14	464
Requis en 2015 pour atteindre 8 000 GWh	489
TOTAL	8 000

Selon ce tableau, il ne manque en effet que 489 GWh pour atteindre, d'ici la fin de 2015, l'objectif de 8,0 TWh. Cet objectif de 489 GWh pour 2015 dépasserait le résultat attendu des économies d'électricité de 2014 de 25 GWh, soit un peu plus de 5 %. Il faudrait tout de même, pour atteindre le total de 8 TWh, que le Distributeur inverse la tendance du PGEÉ à la baisse constatée depuis quelques années.

RECOMMANDATION NO. 3-1 :

Nous invitons la Régie de l'énergie à prendre acte qu'Hydro-Québec Distribution semble en voir de réaliser son plan, déjà présenté au tribunal, visant à atteindre des gains de 8 TWh pour son PGEÉ d'ici 2015.

Il ne manque en effet que 489 GWh pour atteindre, d'ici la fin de 2015, cet objectif de 8,0 TWh. Ces 489 GWh pour 2015 dépasseraient le résultat attendu des économies d'électricité de 2014 de 25 GWh, soit un peu plus de 5 %. *(Note : il faudrait tout de même, pour atteindre le total de 8 TWh, que le Distributeur inverse la tendance du PGEÉ à la baisse constatée depuis quelques années.)*

3

LE POTENTIEL TECHNICO-ÉCONOMIQUE DES RÉSEAUX AUTONOMES

3.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PTÉ

Le Distributeur reprend, à la demande de la Régie, l'étude du potentiel technico-économique des réseaux autonomes qui avait été produite au Dossier R-3584-2005.² Le tableau suivant illustre l'évaluation du PTÉ déposée au présent dossier.

Tableau 3.1
PTÉ d'économie d'électricité par usage – Horizon 5 ans (en MWh)³

Usage	IDLM	Nunavik	BCN	Scheffer-ville	Haute-Mauricie	TOTAL	% du PTE
Chauffage des locaux	20 514	n.a.	3 930	5 111	290	29 845	42%
Éclairage	5 641	9 399	783	235	1 097	17 155	24%
Électroménagers, électroniques	3 394	2 550	1 927	93	955	8 919	13%
Eau chaude	3 504	n.a.	1 152	218	336	5 210	7%
Industriel/force motrice, autres	4 897	3 265	392	27	637	9 218	13%
TOTAL	37 950	15 214	8 184	5 684	3 315	70 347	100%
en % du PTE Total	54%	22%	12%	8%	5%	100%	
en % de la consommation	23%	20%	10%	16%	27%	19%	

Il est malaisé de comparer les résultats de cette nouvelle étude avec ceux du dossier R-3584-2005 qui traitait du PTE *résidentiel* seulement, et dans un contexte de coûts évités beaucoup plus faibles.⁴ Dans ce document, le PTE électrique 2005 Horizon de 5 ans totalisait 56 700 MWh (pages 22), soit 20 % de moins que le PTÉ 2012 équivalent.

² **RÉGIE DE L'ÉNERGIE**, Dossier R-3814-2012, Pièce A-0004, Décision D-2012-0119, page 8, paragraphe 23.

³ **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3854-2013, Pièce B-0038, HQD-9, Document 2, Tableau 1, page 8.

⁴ **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3584-2005, Pièce B-1, HQD-1, Document 2, Annexe A.

3.2 **L'ABSENCE DE MESURES D'ÉNERGIE RENOUVELABLE DANS LE PTÉ DU NUNAVIK ET DE SCHEFFERVILLE**

Cependant, un élément du potentiel, soit l'absence de mesures renouvelables dans les réseaux du Nunavik et de Schefferville nous préoccupe.⁵ Voici la réponse du Distributeur à ce sujet :

Question 1.19 (a) de SÉ-AQLPA à Hydro-Québec Distribution

Veillez expliquer l'absence de potentiel de mesures d'énergie renouvelable pour le Nunavik et le réseau de Schefferville.

Réponse 1.19 (a) à Hydro-Québec Distribution à SÉ-AQLPA

Au Nunavik, l'absence de potentiel électrique de mesures d'énergie renouvelable est expliquée par le fait que les logements sont dotés de systèmes de chauffage des locaux et de l'eau au mazout. Dans le cas de Schefferville, elle est expliquée par les faibles coûts évités.

Pour le mazout, l'absence de PTE s'explique par le fait que le coût des mesures est supérieur aux coûts évités.⁶

Nous sommes en accord avec le Distributeur pour la situation de Schefferville quant aux coûts évités. Mais pour le Nunavik, dans le dossier R-3748-2010, par une étude de Monsieur Jean-Claude Deslauriers de 2011, nous avons au contraire bien établi la rentabilité du photovoltaïque :

Lors du dernier Plan d'approvisionnement 2008-2017 d'Hydro-Québec Distribution avait amenée à conclure que la technologie PV présentait un intérêt significatif. En effet cette analyse démontrait qu'on obtenait une VAN positive avec des prix de panneaux solaires de l'ordre de 3,5 \$/W et un prix du diesel au Nunavik à 1,45 \$/litre. [...]

La conclusion que nous avons tirée en 2008 est encore plus valable avec les prix d'aujourd'hui compte tenu du prix du carburant actuel qui se maintient à 1,47 \$/litre au Nunavik et du prix des panneaux qui est maintenant de moins de 3 \$/W.

⁵ **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3854-2013, Pièce B-0038, HQD-9, Document 2, Tableaux 3 et 4, page 11.

⁶ **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3854-2013, Pièce B-0098, HQD-15, Document 11, Réponse numéro 1.19a à la demande de renseignement numéro 1 de SÉ-AQLPA, page 12.

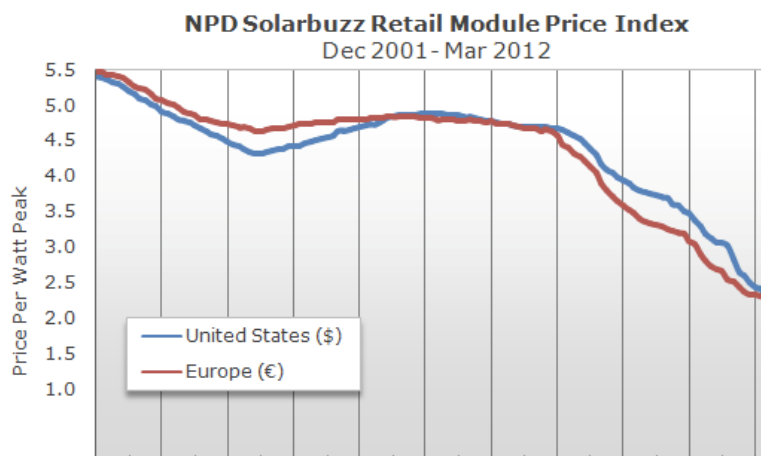
Le solaire photovoltaïque serait également rentable dans d'autres réseaux autonomes, hors du Nunavik, où les coûts du diesel restent élevés.

Notre recommandation de 2008 qui découle de ce qui précède, reste donc encore plus valable aujourd'hui et s'impose d'elle-même :

L'évolution économique et industrielle de la technologie photovoltaïque, combinée à la hausse du prix des carburants diesel rend maintenant la réalisation de ces projets compétitive. Cette technologie arrive maintenant à maturité dans un marché en effervescence.

Il nous semble en conséquence, qu'un suivi rigoureux des possibilités offertes au Distributeur par cette technologie pour les réseaux autonomes s'impose sur l'horizon du Plan d'approvisionnement 2008-2017. Il serait souhaitable que le Distributeur fasse dorénavant rapport sur l'état de la situation dans ses plans d'approvisionnement ultérieurs.⁷

Or, alors que M. Deslauriers citait en 2011 des prix de l'ordre de 3\$US, ceux-ci ont continué de diminué pour être aux alentours de 2, 0\$ US au début de 2012, comme en fait foi le graphique suivant⁸ :



⁷ Jean-Claude DESLAURIERS pour SÉ-AQLPA, Dossier R-3748-2010, Pièce C-SÉ-AQLPA 15, SÉ-AQLPA-3, Document 1, pages 9 et 10.

⁸ Source : <http://www.solarbuzz.com/facts-and-figures/retail-price-environment/module-prices>. Consulté le 3 novembre 2013.

RECOMMANDATION NO. 3-2 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'inviter Hydro-Québec Distribution à s'expliquer sur l'absence de potentiel photovoltaïque qu'elle inscrit pour le Nunavik dans son évaluation du PTÉ et, le cas échéant, à réviser cette évaluation de manière à y inclure un potentiel de mesures photovoltaïques.

3.3 LA PRISE EN COMPTE DES EFFETS CROISÉS DANS L'ÉVALUATION DU POTENTIEL D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE PROVENANT DE L'ÉCLAIRAGE AU NUNAVIK

Nous sommes étonnés, compte tenu des effets croisés très importants au Nunavik, que le remplacement des ampoules incandescentes soit considéré comme représentant un élément important du potentiel.⁹

Sur les effets croisés en effet, Hydro-Québec Distribution affirmait :

Question 16.1 de CETAF-AQLPA-SÉ à Hydro-Québec Distribution

Veillez fournir le niveau des effets croisés applicables aux gains d'éclairage pour chacun des réseaux autonomes.

Réponse 16.1 d'Hydro-Québec Distribution à CETAF-AQLPA-SÉ

Les effets croisés applicables aux gains d'éclairage pour la clientèle résidentielle utilisés dans le cadre de l'évaluation du potentiel technico-économique sont :

Îles-de-la-Madeleine : 76 % ; Nunavik : 88 % ; La Romaine et Anticosti : 77 % ; Haute-Mauricie : 74 %.¹⁰

Il nous semble que le remplacement des ampoules incandescentes au Nunavik ne soit pas comme telle une mesure d'efficacité énergétique mais plutôt une mesure de remplacement du chauffage électrique par du chauffage au combustible (PUEERA).

RECOMMANDATION NO. 3-3 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'inviter Hydro-Québec Distribution à justifier que le remplacement des ampoules incandescentes soit considéré comme représentant un élément important du potentiel technico-économique d'efficacité énergétique du Nunavik compte tenu de l'importance des effets croisés (88%) dans ces réseaux et, le cas échéant, à retirer cet élément du potentiel. Il nous semble que le remplacement des ampoules incandescentes au Nunavik ne soit pas comme telle une mesure d'efficacité énergétique mais plutôt une mesure de remplacement du chauffage électrique par du chauffage au combustible (PUEERA).

⁹ HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3854-2013, Pièce B-0038, HQD-9, Document 2, Tableau 1, page 8.

¹⁰ HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3584-2005, Pièce B-9, HQD-4, Document 3, Réponse numéro 16.1 à la demande de renseignements numéro 1 de CETAF-AQLPA-SÉ, page 12.

4

CERTAINS ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU PGÉÉ**4.1 L'APPROCHE NOUVELLE CONSTRUCTION**

À la section 3.1.5 du document B-0036 « Approche nouvelle construction »¹¹, le Distributeur affirme prévoir des interventions ciblées auprès des constructeurs et des principaux installateurs d'équipements neufs. Le Distributeur verra à conclure les ententes appropriées avec les acteurs concernés du milieu.

Nous recommandons que HQD visite également les écoles de la construction et les étudiants en architecture afin que les futurs diplômés soient bien au fait des programmes offerts par HQ et qu'ils soient tentés d'intégrer des projets d'efficacité énergétiques à leurs travaux scolaires.

Cet exercice les incitera à intégrer, dans le futur, les énergies vertes à leurs propres projets.

Par une telle démarche, Hydro-Québec Distribution n'aura pas à réinventer la roue à chaque année car le recours à des programmes et à des technologies d'efficacité énergétique s'intégrera aux cours et à la culture des constructeurs. Nous croyons qu'ainsi, dans quelques années, la participation des principaux intervenants se fera ainsi encore plus naturellement. Il s'agit d'une mesure structurante.

¹¹ **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3854-2013, Pièce B-0036, HQD-9, Document 1, pages 15 et 16, Section 3.1.5

RECOMMANDATION NO. 3-4 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'inviter Hydro-Québec Distribution à prévoir des interventions ciblées auprès des constructeurs et des principaux installateurs d'équipements neufs et qu'il visite également les écoles de la construction et les étudiants en architecture.

Par une telle démarche, Hydro-Québec Distribution n'aura pas à réinventer la roue à chaque année car le recours à des programmes et à des technologies d'efficacité énergétique s'intégrera aux cours et à la culture des constructeurs. Nous croyons qu'ainsi, dans quelques années, la participation des principaux intervenants se fera ainsi encore plus naturellement. Il s'agit d'une mesure structurante.

4.2 LA SENSIBILISATION DE LA CLIENTÈLE À LA POINTE DU RÉSEAU

À la section 3.4 du document B-0036, « Sensibilisation »¹², le Distributeur affirme avoir entrepris, en janvier 2013, de nouvelles activités de sensibilisation des clients à leur consommation durant les heures de pointe hivernale. Ces activités ont comme objectif d'augmenter la participation de la population aux « appels au public ».

Nous croyons qu'il serait efficace et peu coûteux d'investir dans une application intelligente téléchargeable par les abonnés et médias utilisateurs de téléphones et tablettes intelligentes, afin que ceux-ci puissent recevoir une « alerte », via cette application, lorsqu'on passe en mode « pointe hivernale » ou même en mode « pointe quotidienne ». Des conseils simples envoyés en temps réel aux abonnés et aux médias seraient un gage de succès à peu de frais.

À titre comparatif, donnons l'exemple de l'écoconduite. La plupart des nouvelles voitures offrent aux automobilistes de connaître, en temps réel, leur consommation d'essence. Les automobilistes, alertés en temps réel, adoptent ainsi des comportements d'écoconduite au volant, car ils ont conscience de l'effet de leur manière de conduire sur leur consommation et leurs coûts de déplacement. À l'inverse, la sensibilisation à l'écoconduite, sans outil technologique permettant une évaluation en temps réel, donne moins de résultats, car le conducteur oublie ou n'est pas conscient de l'impact de son comportement lorsqu'il est au volant.

Nous croyons qu'il en va de même pour la consommation énergétique **en temps de pointe**. Voici des exemples de messages simples que pourraient recevoir les abonnés via une application d'alerte à la consommation d'énergie :

- « Heure de pointe : veuillez svp limiter votre consommation de chauffage, d'eau chaude et d'appareils énergivores comme la sècheuse à linge, jusqu'à indication contraire. Merci ! »
- « Hors pointe : Vous pouvez maintenant partir la sècheuse et utiliser l'eau chaude. Merci de votre collaboration ».
- « Pointe hivernale : La demande en chauffage est présentement très élevée. Merci de garder votre thermostat à 19 degrés et de vous couvrir d'un chandail chaud. C'est aussi l'heure de partir votre chauffage d'appoint (poêle à bois ou au gaz). Merci! »
- « Fin de la pointe hivernale : HQ vous remercie d'avoir consommé moins d'énergie pendant les temps froids que nous venons de traverser. Vous pouvez maintenant consommer normalement l'électricité ».

¹² HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3854-2013, Pièce B-0036, HQD-9, Document 1, page 20, Section 3.4.

Cette mesure viendrait compléter les mesures comportementales *Mieux consommer* et celles résultant de la disponibilité sur Internet de données mesurées par les nouveaux compteurs intelligents.

RECOMMANDATION NO. 3-5 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'inviter Hydro-Québec Distribution à développer une application Internet qui alerterait les abonnés et médias en temps réel de l'arrivée d'une pointe hivernale ou d'une pointe quotidienne. Le Distributeur éviterait ainsi des coûts importants de sensibilisation générale, avec des résultats réels et tangibles.

Cette mesure viendrait compléter les mesures comportementales *Mieux consommer* et celles résultant de la disponibilité sur Internet de données mesurées par les nouveaux compteurs intelligents.

4.3 L'ÉVOLUTION DES MONTANTS ALLOUÉS AU TRONC COMMUN

Nous nous inquiétons, dans le dossier tarifaire 2012-2013 d'Hydro-Québec Distribution (dossier R-3814-2012), de l'impact sur le PGEÉ du Distributeur de la chute relativement rapide des sommes demandées et allouées au tronc commun de ce PGEÉ.

Cependant, il semble que la situation se soit replacée cette année comme le montre le tableau suivant :

Tableau 4.1

Montants anticipés ou demandé (2014) par le Distributeur pour le tronc commun

	Tronc commun (M\$)	Décroissance annuelle
2010 ¹³	23	
2011 ¹⁴	19	17%
2012 ¹⁵	10	47%
2013 ¹⁶	12	-20%
2014 ¹⁷	13	-8,3%

Il s'agit d'une modification souhaitable. Le budget du tronc commun permet la croissance et le développement du PGEÉ au cours des années à venir.

RECOMMANDATION NO. 3-6 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie de prendre acte favorablement du fait que le budget du tronc commun du PGEÉ d'Hydro-Québec Distribution a cessé de décroître en 2014. Il s'agit d'une modification souhaitable. Le budget du tronc commun permet la croissance et le développement du PGEÉ au cours des années à venir.

¹³ **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3740-2010, Pièce B-1, HQD-8, Document 8, Tableau 2.2, page 8.

¹⁴ **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3776-2011, Pièce B-044, HQD-8, Document 8, Tableau 2.1, page 8.

¹⁵ **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3854-2013, Pièce B-0036, HQD-9, Document 1, Tableau A-2, page 32.

¹⁶ **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3854-2013, Pièce B-0036, HQD-9, Document 1, Tableau A-2, page 32.

¹⁷ **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3854-2013, Pièce B-0036, HQD-9, Document 1, Tableau A-2, page 32.

5

CONCLUSION

Nous invitons donc la Régie de l'énergie à accueillir les recommandations qui sont exprimées au présent rapport, que l'on trouve également reproduites en son sommaire exécutif.
